

CONTRÔLE SUR PIECES DES ROSEAUX DE L'ILLE

Novembre-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	Prescription_02 (Ecart_02)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
1 - Gouvernance	Prescription_03 (Ecart_03)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Document formalisant la composition nominative et par collège du CVS
1 – Gouvernance	Prescription_04 (Ecart_04 Ecart_05 Ecart_06)	Actualiser le règlement de fonctionnement (article R311-33 du CASF) et y intégrer les modalités de mise en œuvre de l'ensemble des libertés et droits des usagers (Articles R311-35 à R311-37 et L311-3 du CASF), les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles (article R311-35 du CASF), le soumettre aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire (article R311-33 du CASF) afin d'être en conformité avec la réglementation et de lui permettre de délibérer conformément à l'article D311-17 du CASF.	6 mois	Règlement de fonctionnement
1 - Gouvernance	Prescription_05 (Ecart_07)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant contrat, ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
2 -Ressources Humaines	Prescription_07 (Ecart_09)	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit Diplômes des AS de nuit

3 - Gestion des risques	<p>Prescription_08 (Ecart_10 Remarque_08 Remarque_09 Remarque_10 Remarque_11)</p> <p>Améliorer la gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. (« Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » - Décembre 2008). - Mentionnant le caractère obligatoire du signalement aux autorités administrative dans la procédure consacrée aux événements indésirables graves. - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. (« Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » - Décembre 2008). - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. (« Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – page 23 - décembre 2008 » et « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » de juillet 2008 ») 	12 mois	<p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</p> <p>Procédure de signalement des événements indésirables graves aux autorités administratives</p> <p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles</p> <p>Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance</p> <p>Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</p>	
1 - Gouvernance	<p>Recommandation_01 (Remarque_01)</p> <p>Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.</p>			
2 -Ressources Humaines	<p>Recommandation_06 (Remarque_06)</p> <p>Proposer à l'ensemble du personnel de l'établissement impliqué dans le circuit du médicament des formations spécifiques.</p>			
2 -Ressources Humaines	<p>Recommandation_07 (Remarque_07)</p> <p>Elaborer un plan de continuité d'activité</p>			